

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/03/2018

Dossier complet le :

22/03/2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Restructuration du Parking " Centre-Ville " à Givet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE GIVET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Claude WALLENDORFF, Maire

RCS / SIRET

2 1 0 8 0 1 7 3 4 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41 a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet n'est pas soumis à l'application de la nomenclature "eau" (annexe à l'article R.214-1 du code de l'environnement). Il ne relève pas non plus d'autres nomenclatures.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la restructuration de l'aire de stationnement "Centre-Ville" située à l'entrée sud-ouest du centre de Givet, Esplanade Sourdille et à proximité immédiate des quais de la Meuse.

La Ville de Givet s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier attenant à des parkings existants, bordant l'esplanade Sourdille, dans le but d'y mettre en œuvre un projet d'aménagement d'ensemble intégrant un parking paysager (de 89 places au total), une aire de jeux pour enfants, des WC publics, une nouvelle signalétique piétonne et directionnelle, du mobilier urbain et de revêtements qualitatifs, des espaces verts.

Le site du projet est englobé dans le Périmètre Délimité des Abords de Monuments historiques et plus particulièrement à proximité de l'ancien Manège militaire (inscrit), de l'ancien Couvent des Récollets (partiellement inscrit) et des restes du Fort de Charlemont (inscrits).

Des travaux préalables de démolition de deux bâtiments existants sur site seront nécessaires. Ils ont déjà fait l'objet d'un avis favorable avec prescriptions de la part de l'Architecte des Bâtiments de France (conservation d'une partie des murs d'enceinte du site). Un permis de démolir a été accordé par arrêté municipal en date du 26.09.2016 (PD n°008 190 16 A0016) sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de soutien au centre-ville, avec un objectif premier de renforcer l'offre de stationnement en centre-ville et d'y favoriser la fréquentation des commerces et des services. Il vient également concrétiser un objectif communal affiché depuis plusieurs années par le biais d'un emplacement réservé, inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de Givet depuis une vingtaine d'années.

L'acquisition foncière amiable de terrains privés attenants à l'Esplanade Sourdille permet, en outre :

- de positionner idéalement le parking "centre-ville" en termes d'accès (entrée Sud-Ouest de Givet), de centralité et de proximité,
- d'étendre la réflexion sur les circulations à l'échelle du cœur d'îlot (mise en cohérence avec les espaces voisins),
- de maîtriser l'évolution urbaine et paysagère du cœur d'îlot en le faisant directement participer à l'amélioration du cadre de vie.

Comme indiqué précédemment, ce projet d'aire de stationnement intègre aussi des aménagements qui viennent appuyer cette démarche (création d'une aire de jeux pour enfants, cheminement piétonniers qualitatifs accompagnés d'une signalétique piétonne, préservation d'un maximum d'éléments patrimoniaux et des vues, notamment sur le Fort de Charlemont, ...).

Le projet résulte enfin d'une concertation en amont avec l'Architecte des Bâtiments de France et permet aussi de valoriser la façade Sud du Manège (espace de spectacles et cinéma). Il veille aussi à l'emploi de matériaux qualitatifs (béton désactivé, pierre bleue, briques, clous de voirie en acier inoxydable, ...). Une partie des places de stationnement seront créées sur dalles gazon afin de limiter l'imperméabilisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Opération de désamiantage des bâtiments existants.

Travaux préalables de démolition de deux bâtiments existants et des murs.*

Réfection et consolidation des murs.*

Terrassements et création des structures de voiries. Réalisation de tranchées pour création de réseaux.

Création du réseau de collecte des eaux pluviales et des eaux usées (WC publics) et raccordement sur les réseaux existants.

Création des puits d'infiltration (si la capacité d'infiltration est confirmée par l'étude de perméabilité, qui sera réalisée prochainement).

Génie civil pour réseaux.

Déplacement des équipements techniques existants du Manège (climatisation, poubelles,...)*

Construction des WC publics.*

Réalisation de l'éclairage public, mise en lumière (façade Sud du Manège) et de la vidéosurveillance.*

Réalisation des bordurations, surfaces de parking enherbées et des autres revêtements.*

Réalisation de l'aire de jeux.*

Réalisation des espaces verts (pelouses, plantations de massifs d'agrément, couvre-sols et arbres) et entretien.*

Fourniture et pose de signalisation de police et de panneaux directionnels piétons.*

* Selon projet, Permis de Démolir et prescriptions ABF.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aire de stationnement communale, ouverte au public, aménagée à l'échelle d'un îlot urbain.

Objectif de grande lisibilité du parking pour les automobilistes et de sécurité pour les piétons (parcours sécurisé vers le centre-ville et la salle de spectacles voisine).

Amélioration de l'attractivité locale.

Participation à la valorisation paysagère (travail des vues et des ambiances, préservation de murs patrimoniaux, présence végétale et cohérence des matériaux) et à l'animation (illumination, aire de jeux) du secteur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à :

- un Permis de Démolir déjà accordé par arrêté municipal en date du 26.09.2016 (PD n°008 190 16 A0016) pour les bâtiments existants et les murs d'enceinte.
- une déclaration préalable (WC publics)
- un permis d'aménager (aire de stationnement et abords de Monuments Historiques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet :	4 975 m ²
Surface des espaces verts :	1 100 m ²
Surface minérale (chaussée, trottoir et stationnement) :	3 775 m ²
dont aires de stationnement :	2 250 m ²
Nombre de places de stationnement existantes restructurées :	36 unités
Nombre de places de stationnement créées :	69 unités (dont 12 sur dalles gazon)
Surface dédiée à l'aire de jeux pour enfants :	100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Givet
10 Esplanade Sourdille

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 08' 08" 71N Lat. 04° 49' 19" 12E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Non, mais le PLU approuvé en 2014 a fait l'objet d'une évaluation environnementale et l'emplacement réservé pour la réalisation de ce projet en fait partie.

Permis de Démolir accordé par arrêté municipal en date du 26.09.2016

(cf. paragraphe 4)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Givet fait partie du Parc Naturel Régional des Ardennes.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Givet est concernée par l'arrêté préfectoral n°2016-135 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du réseau routier départemental (RD 949 et RD 8051a). Le site du projet n'est pas directement concerné par ce classement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve dans le Périmètre Délimité des Abords des Monuments historiques et plus particulièrement à proximité de l'Ancien manège militaire, de l'Ancien couvent des Récollets et des restes de Charlemont.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Givet est concerné par le Plan de Prévention du Risque inondation de la Meuse aval. La commune n'est pas concerné par un Plan de Prévention de Risques Technologiques. Le projet est concerné par ce document. Le PPRi a été approuvé le 28 octobre 1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à proximité de deux sites Natura 2000 : - au plus proche à 106 m environ à l'ouest : la ZSC "Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet" (FR2100246) - au plus proche à 126 m environ à l'ouest : la ZPS du "Plateau ardennais" (FR2112013)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Fortifications du camp retranché du Mont d'Hairs se trouvent de l'autre côté de la Meuse, à 430 m environ au sud.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pour le fonctionnement des WC publics. Il s'agira d'un prélèvement d'eau potable. Le volume est évalué à 120 L/jour en moyenne (hypothèse d'un volume de chasse de 6 L et d'une fréquentation moyenne journalière de 20 personnes).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de manière à ne pas occasionner de remblais, conformément au règlement du P.P.R.I.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux respecteront le niveau du terrain naturel, sans générer de remblais ni de déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve en zone urbaine, en dehors de tous milieux naturels identifiés comme sensibles (associés à la trame verte et bleue et à ses continuités écologiques). Il se situe en coeur d'îlot urbanisé (occupation : construction minérale et végétation courante) ne communiquant pas directement avec la trame bleue voisine de la Meuse (rideau bâti existant du quai des Fours). Le projet veille à préserver une surface d'espaces verts conséquente en accompagnement du parking. Il déploie un cortège végétal varié (pelouses, plantations,...) et favorable à l'installation d'une biodiversité similaire à celle existant sur le site et dans le secteur (milieu anthropique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Il se trouve en zone urbaine, au sein d'un îlot déjà bâti, ceinturé de rues passantes et en centre-ville, Il ne présente pas de milieu participant ou pouvant participer à un éventuel impact sur un habitat/une espèce des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Sud du site du projet se trouve en "zone rouge" du PPRi Meuse aval, correspondant à un risque fort. La partie Nord se trouve en "zone bleue", correspondant à un risque modéré. C'est pourquoi les aménagements seront réalisés sans modifier le terrain naturel et n'engendreront aucun remblai conformément au règlement du P.P.R.I. Meuse aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les WC publics seront raccordés au réseau de collecte existant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à inciter la fréquentation du commerce de Centre-Ville. Il capte une partie du trafic routier transitant par les Quais (dans les 2 sens) à partir du giratoire au Sud-Ouest de la Place Sourdille et des voiries desservant les parkings actuels (déjà configurés pour cet usage et volume). Le projet complète et éclaircit l'offre de stationnement locale. Il est réalisé en cohérence avec les besoins en déplacements locaux et s'accompagne d'une réorganisation des circulations piétonnes et routières visant un impact positif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Si l'aire de stationnement est occupée dans sa globalité, cela engendrera un accroissement potentiel des nuisances sonores déjà existantes, via la fréquentation des parkings existants. Il s'agira essentiellement de véhicules légers. L'aire de jeux est éloignée des habitations riveraines

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des vibrations uniquement en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement sera équipée en mobilier d'éclairage public afin notamment de sécuriser les cheminements piétons.</p> <p>Une mise en valeur lumineuse de la façade Sud du Manège (salle de spectacle) est prévue.</p> <p>Dans tous les cas, le flux lumineux sera dirigé vers le sol afin de réduire les perturbations liées aux émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'accroissement potentiel de la circulation automobile dans ce secteur générera un accroissement (non quantifiable) de rejets polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront traitées par infiltration, via des dispositifs drainants créés sous les places de stationnement sur dalles gazon.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées des WC publics seront collectées par le réseau de collecte (séparatif) existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire de jeux créée à proximité de l'aire de stationnement sera équipée de poubelles, ramassées par les services communaux.</p> <p>L'espace existant destiné au stockage des poubelles de l'Ancien Manège est simplement déplacé de quelques mètres afin d'en faciliter l'intégration visuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité au moment de la conception du projet. Ses prescriptions ont ensuite été intégrées au programme de travaux. L'aménagement participera à la valorisation de ce quartier, en centre-ville, par le biais notamment de la création d'une aire de jeux, de la valorisation de la façade Sud du Manège et de la refonte de l'éclairage public.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, dans l'unique sens de l'objectif communal prioritaire qui est le renforcement de la fréquentation du centre-ville. Il n'y aura pas de modification de l'usage des sols par rapport à la situation avant aménagement : l'emprise actuelle du site est déjà imperméabilisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prend place dans un espace déjà urbanisé et équipé.

Les effets négatifs potentiels sur l'environnement ou la santé humaine se limitent aux nuisances sonores et à la prise en compte du risque d'inondation. Mais le projet, dans sa conception, veille à les éviter : éloignement de l'aire de jeux par rapport aux habitations riveraines, respect du règlement du PPRI, prise en compte des prescriptions patrimoniales édictées par le permis de démolir.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, le projet ne semble pas engendrer d'incidences dommageables à l'environnement, qui nécessiteraient qu'une évaluation environnementale soit réalisée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan du périmètre d'intervention et de l'état existant
Plan d'aménagement (Projet)
Plan des plantations (projetées)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Givet

le,

22/03/18

Signature


Claude WALLENDORFF
Maire

